



LES MESSAGES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU POUR LA SEMAINE MONDIALE DE STOCKHOLM 2017 :

L'ASSAINISSEMENT : UN ELEMENT CLE POUR L'ATTEINTE DES ODD



CHIFFRE CLES :

- 4,5 milliards de personnes, soit 60% de la population mondiale, ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité (JMP 2017)
- 2,3 milliards de personnes ne disposent toujours pas d'installations sanitaires de base (JMP 2017)
- 0,9 milliard de personnes défèque à l'air libre, une pratique en augmentation en Afrique subsaharienne et en Océanie du fait de la croissance démographique. (JMP 2017)
- Au niveau mondial, plus de 80 % des eaux usées – et plus de 95 % dans certains pays en développement – sont rejetées sans traitement dans l'environnement (WWDR 2017)
- 289 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque année en raison de maladies diarrhéiques causées par une mauvaise eau et un assainissement. Soit 800 par jour, ou 1 enfant toutes les 2 minutes (WashWatch)



OBJECTIF 2030

Les Objectifs de Développement Durable des Nations unies adoptés en 2015 prévoient de grands progrès :

- 6.2 D'ici à 2030**, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3 D'ici à 2030**, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Ces Objectifs respectent la notion du Droit à l'assainissement reconnu par l'Assemblée Générale des Nations unies en 2010.



LES MESSAGES-CLES DES MEMBRES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

L'assainissement est un élément clé pour le développement durable des pays dans un contexte de changement climatique. Les conséquences des retards actuels sont énormes en termes de santé publique, d'égalité des genres, de préservation des milieux aquatiques, de développement économique et social.

POUR UN ASSAINISSEMENT DURABLE

L'assainissement ne se limite pas aux infrastructures, mais consiste en la mise en place d'un service performant et durable, qui peut être **collectif ou non collectif**, incluant toutes les étapes de la filière : **l'accès** aux équipements de recueil des excréta et eaux usées (toilettes, éviers, etc.) des toilettes ; **la collecte et l'évacuation** des rejets ; **le traitement** des eaux usées et des eaux de ruissellement ; et selon les usages et besoins locaux, **la valorisation et réutilisation** des effluents traités et des boues.

Les dispositifs d'accès à l'assainissement doivent systématiquement être adossés à des **campagnes de promotion de l'hygiène**.

La gestion des eaux usées doit s'inscrire dans une **logique d'économie circulaire**, correspondant aux « 4 R » :

- Réduire la pollution à la source ;
- Retirer les polluants présents dans les eaux usées grâce à des technologies adaptées et efficaces ;

- Réutiliser les eaux usées traitées lorsque le contexte local s’y prête : les eaux usées traitées sont une source d’eau fiable, en particulier dans le contexte du changement climatique où la raréfaction de l’eau augmente ;
- Recycler les produits dérivés pour l’agriculture (épandage) ou pour l’énergie (biogaz) : La valorisation énergétique des eaux usées contribue à la lutte contre le changement climatique.

Les solutions ne sont pas seulement de nature technologique, mais concernent également l’organisation du service, les modalités de financements, les techniques basées sur la nature encore trop méconnues en particulier pour l’épuration des eaux usées, etc..

L’ingénierie sociale est également clé pour accompagner les projets : la prise en compte de l’humain (pratique culturelles et socio-économiques) dans son contexte (urbanisation croissante, démographie galopante, multiplication des crises humanitaires) est essentielle pour la mise en place d’un service d’assainissement adapté et durable (assorti d’une vision et planification à long-terme).

L’assainissement a aussi un rôle à jouer pour l’atténuation du changement climatique. Non seulement la valorisation énergétique des eaux usées et des boues d’épuration ou des produits de vidange permet le développement d’énergies propres, mais en plus de nombreux opérateurs s’appuient sur le bilan des rejets de gaz à effet de serre de leurs activités pour choisir des procédés moins émetteurs. Certains opérateurs vont même jusqu’à une compensation carbone de leurs rejets.

En situation de crise humanitaire, l’ensemble des acteurs doivent se mobiliser le plus rapidement possible pour répondre aux besoins des populations (qu’elles soient en situation de déplacement, en habitats informels ou en camps humanitaires) en termes d’assainissement, dans le respect de leur dignité, afin de réduire les risques de maladies. L’approche de la réduction des risques de catastrophes doit notamment être promue.

DU GLOBAL AU LOCAL :

L’assainissement doit être une priorité mondiale, afin de rendre effectif le droit à l’assainissement reconnu par l’Assemblée Générale des Nations unies en 2010 et atteindre les cibles de l’Agenda 2030. Il est donc important de mettre en place au plan international une **instance intergouvernementale** qui assure les discussions politiques autour des progrès relatifs à l’eau et l’assainissement.

Les Etats doivent considérer l’assainissement comme une priorité nationale et l’intégrer dans leurs stratégies de développement durable et dans leurs stratégies de lutte contre le changement climatique. Ces stratégies doivent être appuyées par des financements adaptés, des formations, des campagnes de sensibilisation et le développement de réseaux de mesures et systèmes d’informations.

En France par exemple, les priorités d’actions énoncées le 9 août 2017 par N.Hulot, ministre d’Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et S. Travert, Ministre de l’agriculture et de l’alimentation, incitent à « soutenir le **déploiement du plan d’actions** eau et assainissement en outre-mer » et à « poursuivre les investissements avec les collectivités pour accentuer la maintenance des réseaux afin de réduire au maximum les fuites dans les canalisations et favoriser la réutilisation des eaux usées traitées, quand cela est pertinent ».

Les autorités locales ont un rôle clé à jouer pour la mise en œuvre et l’amélioration des services publics locaux d’assainissement. **Chaque collectivité locale devrait se doter d’une stratégie propre**, élaborée en concertation avec tous les acteurs locaux en réponse aux demandes et besoins des populations. Les actions à développer nécessitent une reconnaissance et un **dialogue entre les différentes familles d’acteurs** (autorités locales, associations, entreprises privées, usagers), accompagnés d’actions de formations et d’assistance technique.

Au niveau des projets, **les acteurs sur le terrain doivent s’inscrire dans ces cadres nationaux et locaux**, tout en veillant à développer des **solutions adaptées** aux spécificités culturelles, économiques, environnementales et sociales locales. Ils ont aussi un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités locales et l’adhésion des populations aux nouveaux services.



L’EXPERTISE FRANCAISE AU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT

Des solutions performantes et adaptées sont nécessaires pour satisfaire les ambitions des ODD en atteignant les cibles à la date prévue. Découvrez de nombreuses solutions dans la publication « les solutions des acteurs français de l’eau », ainsi que sur notre site internet : www.partenariat-francais-eau.fr

